



**Contrat de location
"Four Rational"**

Entre : la **SOCIETE ELECTRIQUE DE LA VALLEE DE JOUX SA** - Rue du Pont Neuf 24, 1341 L'Orient 021/845 13 40, ci- après nommée **SEVJ**

Et : _____
nommé ci-après **le locataire**

Adresse : _____

Personne responsable : _____

Loue un four Rational Combimaster

Du : _____ à _____ au _____ à _____

MATERIEL SORTI AVEC LE FOUR

Meuble en inox

Grille en inox

ETAT GENERAL DU FOUR ET DU MEUBLE

Date : _____

Signature du locataire : _____

MATERIEL RENTRE AVEC LE FOUR

Meuble en inox

Grille en inox

ETAT GENERAL DU FOUR ET DU MEUBLE

1.1 Conditions de location

La location s'entend à Fr. 80.00/ jour. Frais de livraison, d'installation et de retour valable uniquement sur la Vallée de Joux : Fr. 200.00 (quatre cents francs). Une caution de Fr. 500.00 (cinq cent francs) par carte de crédit sera demandée à la livraison de la machine.

Le prix de location comprend : le meuble en inox, le four et un tuyau d'amenée d'eau.

Le four Rational et le meuble restent en tout temps la propriété de la SEVJ. Ils ne peuvent en aucun cas être sous-loué, prêté à des tiers ou revendu. Le four sort de la SEVJ propre et en parfait état de fonctionnement. Il doit être restitué dans le même état.

Un montant minimum de Fr. 150.00 (Cent cinquante francs) sera facturé en cas de retour de machine sale. Tous dégâts au four résultant d'une mauvaise utilisation, d'un accident ou autre, seront facturés en plus de la location.

1.2 Conditions d'utilisation

Le locataire s'engage à utiliser le four en respectant le mode d'emploi et les consignes reçues au magasin.

Le four fonctionne avec un raccordement électrique de 16A minimum. Il est livré avec un câble Euro 16A.

Le locataire s'engage à respecter scrupuleusement les conditions de location susmentionnées.

Date : _____

Signature du locataire : _____